Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 055-215501222-20260507-2026_100-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU LUNDI 4 MAI 2026
EM/NC
Objet : Convention de mise à disposition du gymnase du château
N° : DCM_2026/100
PUBLIÉE LE : 12/05/2026

L'an deux mille vingt six, le lundi 04 mai à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire, Philippe ROCHAT. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du **C**ode **G**énéral des **C**ollectivités **T**erritoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 27 avril 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Anne LUDMANN, Christelle VIERRE, Samuel BOURGEOIS, Déborah GARELLI, Franck MICHELOT, Théo CUPCIC, Sarah RAUCOURT, Christel METZ, Christelle FRANCHOT, Théa ANTOINE, Sébastien ENCINAS, Marie-Hélène MASSOMPIERRE, David MAGNANELLI, Laurent HAZART, Benjamin LOMBARD, Mallaury GENIN, Jérémy ROLAND, Blandine EULRIET, Ozdem DOGAN. Séverine FATOL, Gérald CAHU, Sandrine KIEFER, Florent CARÉ, Wendy MOALA, Ismaël ZAZZA, Benoît REYRE.

ONT DONNÉ PROCURATION :

- Jérémy ROLAND donne pouvoir à Anne LUDMANN
- Angélique GÉNART donne pouvoir à Wendy MOALA

ÉTAIT ABSENT : Jean-Pierre BALAINE

Conseillers en exercice : Présents : 26 - Pouvoirs : 2 - Absent : 1 - Votants : 28
Madame Théa ANTOINE est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

La Ville de Commercy organise un concert avec l'artiste Charlie WINSTON le 20 juin 2026.

À cette occasion la Ville, aura besoin, pour son organisation et l'accueil de l'équipe de production, d'utiliser le gymnase du château.

La communauté de communes Commercy Void Vaucouleurs (Codecom) accepte de mettre à disposition de la Ville de Commercy cet équipement, dont elle est la gestionnaire, pour la journée du 20 juin, à titre gratuit.

Les conditions et modalités de cette mise à disposition sont consignées dans le projet de convention joint, présenté par Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- AUTORISE le Maire à signer la convention susvisée

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

Le Maire,
Philippe ROCHAT

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Signé électroniquement par : Philippe ROCHAT
Date de signature : 07/05/2026
Qualité : Maire de COMMERCY
ACTE